

| | |
|------------------------------|--|
| COMPTE RENDU | 2ème Conseil d'école 2016/17 commun aux deux écoles d'Orléat |
| PARTICIPANTS | <p>Mairie : - Ariane Albaric - Cédric Dauduit - Céline Dessimond Représentants de parents d'élèves : Violetta Alonso-Cid - Delphine Audebert - Nora Firon - Evelyne Geneix Morel - Sylvie Guéhénneux - Karine Jaquemin - Céline Jeannin - Sébastien Maillot - Audrey Opé - Aurélie Souchon Enseignants : Sophie Allemand - Maryse Boisson - Florence Chambon - Christelle Chaumeil - Guillaume Félide - Malorie Gerbal - Vanessa Golfier - Aurélie Joannet - Séverine Keirle - Corinne Roussel - Pierre Sahuc - Adeline Thorre DDEN : Jean-Jacques Chassagne - Jacqueline Nardoca Responsable de la restauration : Sylvie Chalabreysse ATSEM : Véronique Chateaufieux, Patricia Dauvergne UFCV : Cécile Gras - Caroline Paturet</p> |
| EXCUSES | <p>Dominic Bigay, Inspecteur de l'Education Nationale Elisabeth Brussat, Maire Adeline Courty, enseignante Florence Barland, Patrice Blanc, Delphine Guittard, Céline Flandin - parents d'élèves Ghislaine Villeneuve, Sylvie Bordes, ATSEM</p> |
| DATE | 23 mars 2017 |
| SECRETAIRES DE SEANCE | Sophie Allemand - Maryse Boisson - Malorie Gerbal |

Construction des nouveaux bâtiments, états des travaux

| | |
|-------------------|---|
| DISCUSSION | <p>Visite du nouveau bâtiment scolaire. Projection de photos de l'aménagement intérieur actuel.</p> <p>Ré aménagement des locaux existants à partir de réflexions menées par les enseignants, le personnel et les représentants de la commune:</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation de lavabos et d'urinoirs supplémentaires dans la salle d'eau des élèves de maternelle pour permettre un passage plus rapide rendu nécessaire par l'augmentation du nombre d'élèves. - aménagement d'un petit "atelier" dans l'espace libéré dans les toilettes garçons actuelles avec une fenêtre sur le hall d'entrée, un évier, des rangements... pour le rangement et la préparation du matériel des activités de maternelle. Les toilettes PMR de ce côté seront réservées aux adultes. - les toilettes filles actuelles serviront « aux grands » de la classe de la directrice pendant le temps de classe. <p>Les travaux à l'intérieur du nouveau bâtiment avancent bien, sans</p> |
|-------------------|---|

retard.

Les aménagements extérieurs vont faire l'objet de rencontres entre la mairie, les services techniques et les enseignants pour mettre en place les différents espaces.

La salle informatique sera aménagée sur le modèle de salle existant actuellement à Jean Touron : des postes informatiques autour et des tables de réunion au centre pour les enseignants ou autres réunions. Il est encore difficile de savoir combien de postes actuellement utilisés dans les deux écoles pourront être installés. Il existe une salle destinée uniquement à la sieste des petits à Jean Touron contrairement à Pont Astier. Elle pourra contenir environ 24 lits. Les enfants qui font la sieste continueront à être couchés tout de suite après le repas.

La salle « informatique » et le bureau de direction actuels seront majoritairement utilisés pendant les temps périscolaires et pourraient servir si besoin pour la sieste ou des activités scolaires (RASED, Ateliers...) pendant le temps scolaire.

Questions des parents :

"Pourquoi les ATSEM de l'école de Pont Astier doivent-elles s'absenter à certains moments de la semaine pour aller remplacer une ATSEM de l'école Jean Touron au détriment des enfants de Pont Astier? Ne serait-il pas possible de trouver une autre solution ?"

Réponse de la mairie :

- Il y a eu beaucoup de personnel absent ces deux dernières années. La situation perdure à l'école Jean Touron. La commune ne peut plus embaucher de contrats aidés. Le budget alloué est dépassé.
- Ces déplacements d'ATSEM de l'école de Pont-Astier à l'école Jean Touron relèvent de la notion de service public assuré avec équité dans les deux écoles.
- Cette solution a été envisagée depuis longtemps et la mairie avait averti.

Réponse des enseignants :

- Les enseignants de l'école de Pont-Astier comprennent tout à fait et sont solidaires mais la situation est compliquée quand il n'y a pas d'ATSEM dans les classes puisque celle qui reste surveille la sieste des petits dans une salle éloignée. Si un enfant veut aller aux toilettes ou nécessite une attention particulière, la maîtresse est obligée de laisser le reste de sa classe seule ce qui entraîne un gros souci de sécurité.

Question des parents :

« L'année dernière, lors du conseil d'écoles commun, il a été dit que dans la nouvelle structure, tous les employés, fonctionnaires territoriaux seront conservés. Y aura-t-il bien une ATSEM par classe à la rentrée prochaine ? »

Réponse de la mairie :

Quatre ATSEM seront bien présentes dans la nouvelle structure mais peut-être pas à plein temps dans les classes. La mairie remet tout à plat : les ATSEM devront aussi être au ménage (suppression du contrat avec l'entreprise de nettoyage), à la cantine... donc il faut tout recalculer. Une prochaine réunion avec le personnel est prévue en mai.

Un parent d'élève rappelle que c'était une promesse de la mairie d'avoir quatre ATSEM l'année prochaine. L'encadrement des élèves de maternelle perdrait en sécurité et en qualité si tel n'était pas le cas.

Question des parents :

« Est-il prévu de donner un nouveau nom au nouveau groupe scolaire ? »

Un nouveau nom sera synonyme de nouveauté et d'unité pour tous les usagers de l'école sans discrimination entre « anciens » et « nouveaux ».

Réponse de la mairie :

Ce n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant, il y a d'autres choses à gérer. A voir pour l'an prochain ou pour l'inauguration qui aura lieu le 20 octobre 2017.

Prévision des effectifs, organisation pédagogique de la rentrée 2017

| | | |
|------------|--|----------|
| DISCUSSION | Il y a d'ores et déjà une trentaine d'enfants nés en 2014 attendus pour la rentrée 2017, ce qui porte à environ 88 élèves de maternelle qui devraient être répartis en quatre classes. | |
| | Les effectifs par niveau s'établissent à ce jour comme suit : | |
| | Niveau | Effectif |
| | PS | 29 |
| | MS | 28 |
| | GS | 31 |
| | CP | 24 |
| CE1 | 25 | |

| | | |
|---|-----|-----|
| | CE2 | 33 |
| | CM1 | 25 |
| | CM2 | 23 |
| | | 220 |
| <p>La répartition des élèves dans les classes a été étudiée en conseil des maîtres mais comme il risque d'y avoir des modifications dues à l'arrivée de nouveaux élèves notamment à la livraison des maisons du lotissement, elle ne pourra être définitive que très tardivement. Cette question sera remise à l'ordre du jour des conseils des maîtres après le mouvement intra-départemental des enseignants. Il y aura au moins un poste concerné (départ de Sophie Allemand), pour le reste l'équipe d'enseignants devrait rester stable.</p> | | |

Compte-rendu du comité de pilotage des TAP

| | |
|------------|---|
| | <p>Bilan de l'organisation actuelle présenté par Caroline Paturet, responsable UFCV et animatrice du comité de pilotage du 15 mars.</p> <p>Au chapitre des constats positifs, on note les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excellent taux de participation des élèves aussi bien sur le mardi et le vendredi. • Projets d'animation variés, appréciés et valorisés (spectacles, expositions... • Bonne participation des associations locales et des bénévoles. <p>Dans les points à améliorer, il est question des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Heures de classe du mardi et du vendredi surtout, jugées peu productives par les enseignants. • Désorientation des enfants de maternelle qui ne repèrent pas bien les différents temps et les différents personnels. Les temps d'activités seraient plus facilement identifiables pour les élèves sur un après-midi dédié • Temps d'activités trop court (1 h) pour certains projets. • Problèmes de recrutement des intervenants extérieurs sur deux après-midis différents. • Collaboration entre enseignements et activités périscolaires à améliorer |
| DISCUSSION | |

Mise en place de nouveaux horaires

| | |
|------------|---|
| DISCUSSION | <p>Suite à ce comité de pilotage du mercredi 15 mars, une modification des horaires scolaires est proposée à l'approbation de ce conseil d'école qui doit transmettre un avis à Monsieur l'Inspecteur d'Académie (courrier du 28 février 2017) pour valider la proposition de la municipalité et cela avant le 30 mars.</p> |
|------------|---|

Afin de suivre les conseils de Mme Leconte, chronobiologiste spécialiste des rythmes de l'enfant, les aménagements suivants sont proposés:

- prolongation de 30 minutes de la durée de classe du mercredi matin en décalant la sortie à 12 h afin de que toutes les matinées aient la même durée. (Le service municipal de garderie gratuit jusqu'à 12 h 30 sera maintenu).
- libération d'un après-midi complet pour permettre une meilleure organisation des temps d'activités: moins de précipitation, plus de temps pour l'activité même, plus besoin de réveiller les PS de la sieste, moins de déplacements pour les intervenants....

Ces deux aménagements entraîneront la sortie de classe des élèves à 16h 10 trois après-midi par semaine. L'UFCV assurera un temps de surveillance jusqu'à 16 h 30 qui ne devrait pas être facturé et pendant lequel les parents pourront venir chercher leurs enfants. L'accueil périscolaire payant commencera à 16 h 30 avec le service du goûter. L'organisation de la sortie entre 16 h 10 et 16 h 30 reste modulable après la rentrée scolaire en fonction du nombre d'enfants, de l'utilisation des nouveaux locaux, de la météo...

Le jour de l'après-midi consacré aux activités est à choisir en ces termes : « **quel après-midi sera le plus propice aux apprentissages scolaires? Celui du jeudi ou celui du vendredi ?** »

Avis des enseignants :

- Il faut trouver l'après-midi la plus propice aux apprentissages scolaires, qui doit demeurer le plus important dans la présence d'un enfant à l'école.
- Le vendredi après-midi, les élèves et les enseignants ressentent la fatigue accumulée sur la semaine, ce qui entraîne des problèmes de concentration et d'agitation.
- Le passage d'un temps scolaire à un temps d'activités plus ludiques où les exigences de tenue, de langage... n'est pas facile à marquer pour certains enfants. Un après-midi bien différencié en fin de semaine permettrait de rendre les choses plus claires.

Eventuelle baisse de fréquentation des TAP le vendredi après-midi :

- Actuellement, avec une sortie à 15 h, la fréquentation des activités du vendredi après-midi est égale voire un peu supérieure à celle du mardi.
- Sur Thiers, beaucoup de parents ne travaillent pas le vendredi après-midi et peuvent venir chercher leurs enfants à 12h (il n'y aura pas de temps de garderie à 12h le vendredi comme c'est le cas le mercredi, les enfants pourront être récupérés à la sortie à

12 h ou à 14 h après la cantine.)

- Les enseignants pensent que c'est aussi ce qui est proposé par l'UFCV qui fait que les enfants iront aux activités même si les parents ne travaillent pas.
- Certains parents ont peur de perdre sur la qualité des TAP s'il devait y avoir beaucoup d'absences le vendredi après-midi.

Suite au comité de pilotage du 15/03, les représentants des parents d'élèves ont mis en place un sondage auprès des familles des deux écoles (sauf celles qui ont un seul enfant élève en CM2).

Résultats du sondage :

| Ecole | Nombre de familles concernées | Votants | Favorables aux TAP | | Ne se prononcent pas |
|-------------|-------------------------------|---------|--------------------|-------------|----------------------|
| | | | le jeudi | le vendredi | |
| Jean Touron | 78 | 62 | 18 | 51 | 5 |
| Pont-Astier | 74 | 59 | 6 | 53 | 0 |

Certains parents élus rapportent la surprise des parents non élus et pointent un manque de communication sur les comités de pilotage envers l'ensemble des parents (pour rappel, deux parents élus par école étaient présents au comité de pilotage).

Il devrait être proposé aux parents délégués de participer à la rédaction d'un compte-rendu pour le prochain comité de pilotage afin que chacun ait la même information.

Par ailleurs, la mairie et l'UFCV indiquent qu'on peut imaginer une autre conférence avec Claire Leconte si les parents le souhaitent et qu'on peut également trouver beaucoup d'informations sur ses études sur Internet.

Question des parents :

Pourquoi il n'y a pas TAP chaque jour en fonction des classes ?

Réponse de Maryse Boisson : Le règlement intérieur fixe des horaires communs pour toute l'école ; les textes officiels ne prévoient qu'une seule grille horaire par école. De plus, la cohabitation de temps scolaires et périscolaires pose des questions de responsabilité : il y aurait toujours des enfants sous la responsabilité de l'école, la directrice devrait donc être présente tout le temps pendant les TAP et pendant le temps scolaire. Les activités étant différentes sur un même lieu dans un même temps, à qui incomberait la responsabilité globale de l'école et comment s'y retrouveraient les enfants ?

CONCLUSION

Pour tenir compte de l'avis très majoritaire des parents et des enseignants, la mairie proposera une modification des horaires scolaires :

- De 8 h30 à 12 h tous les matins,

- De 14 h à 16 h 10 le lundi, le mardi et le jeudi.

| | LUNDI | MARDI | MERCRED I | JEUDI | VENDRED I |
|---------------------|------------------------------|------------------------------|----------------|------------------------------|------------------------------|
| 8h30 - 12h00 | CLASSE 3h30 | CLASSE 3h30 | CLASSE 3h30 | CLASSE 3h30 | CLASSE 3h30 |
| 12h00 - 14h00 | Pause méridienne (APC) | Pause méridienne (APC) | | Pause méridienne (APC) | Pause méridienne (APC) |
| 14h00 - 16h10 | CLASSE 2h10 | CLASSE 2h10 | | CLASSE 2h10 | TAP |

Règlement intérieur

DISCUSSION

Les conseils des maîtres des deux écoles proposent un nouveau règlement intérieur applicable à la rentrée 2017 qui a été préalablement envoyé pour lecture à l'ensemble des membres de ce conseil.

Il a été élaboré sur le modèle de celui en vigueur à l'école Jean Touron complété par des passages du règlement départemental et :

- d'un article du règlement de l'école Jean Touron concernant la tenue vestimentaire des élèves : pas d'écharpes pouvant devenir dangereuses au cours des jeux de récréation et recommandations pour une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'école
- d'un article du règlement de l'école de Pont-Astier concernant la suppression de l'apport de nourriture en dehors des repas.

Maryse Boisson explique la démarche qui avait conduit à mettre en place cette dernière mesure à l'école de Pont-Astier et qui avait aussi été sujet d'un débat.

Projection des recommandations de l'Afssa et du Ministère « Jeunesse, éducation, recherche » datant du 25 mars 2004.

Effets constatés à l'école de Pont-Astier : Sylvie Chalabreysse explique que les enfants ont plus d'appétit depuis la mise en place de cette mesure.

| | |
|--------------------|---|
| | <p>Les enseignants ont remarqué aussi la disparition de tout incident lié au goûter (petit un peu trop sollicité par un grand...).</p> <p>Bien sûr, des aménagements particuliers peuvent être accordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il sera possible, pendant l'accueil périscolaire du matin, que les élèves puissent manger ce qu'ils auront apporté (s'ils n'ont pas pris de petit déjeuner), - les gâteaux d'anniversaire et les séances de cuisine sont laissés à l'appréciation des enseignants. <p>Remarques des parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les recommandations de l'Afssa et du Ministère sont sujet à discussion, le temps sans apport nutritionnel semble long. • Les interdictions vestimentaires et alimentaires pour les enfants ont tendance à faire ressembler le règlement intérieur à un dictat. <p>Réponses de Maryse BOISSON :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'obésité est un fléau pour la santé des enfants à long terme. • L'école se doit de préserver autant que faire se peut la santé à court et à long terme des élèves. • Un retour à l'autorisation des goûters serait une aberration pour les élèves de l'école de Pont-Astier. • Les recommandations et un petit livret sur l'alimentation destiné aux parents sont à leur disposition et peuvent sans doute faire l'objet d'une distribution si nécessaire. |
| <p>CONCLUSIONS</p> | <p>Le règlement intérieur sera voté au prochain conseil d'école après que les nouveaux horaires auront été examinés par Monsieur l'inspecteur d'académie.</p> |

Conseil école-collège

| | |
|-------------------|---|
| <p>DISCUSSION</p> | <p>Les élèves de CM2 de Jean Touron se rendront au collège de Lezoux le jeudi 30 mars et ceux de Pont-Astier le jeudi 6 avril pour une demi-journée de découverte avec une visite des locaux, un cours au centre de documentation, un cours d'EPS avec une classe de sixième et le repas au self.</p> |
|-------------------|---|

Les projets et sorties

| | |
|-------------------|---|
| <p>DISCUSSION</p> | <p>Sorties déjà effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CE2 / CM de Pont-Astier : Concert offert par la |
|-------------------|---|

communauté de communes dans le cadre du festival des « Automnales », à Lezoux, trio « La doublette » pour une écoute de musique reggae et traditionnelle auvergnate

- CE1 de Pont-Astier : sortie à Clermont-Ferrand, visite guidée à thème au musée Lecoq et séance de courts métrages dans le cadre du festival éponyme
- CE2 / CM de Pont-Astier et CM2 de Jean TOURON : sortie à Clermont- Ferrand, séance de courts-métrages dans le cadre du festival et visite guidée de l'« Aventure Michelin »
- CM2 Jean Touron : République en fête, république en tête : journée de rencontre et d'échange autour des valeurs de la république à Thiers le 30 mars. En amont : confection de drapeaux « revisités » et d'arbres de la liberté. Sur place : expression corporelle, projection de courts-métrages réalisés par les élèves sur la laïcité, la tolérance ..., chorale au monument aux morts et mini-pièce de théâtre sur la Marseillaise.

En cours ou à venir :

- Séances de piscine jusqu'au lundi 24 mai
- Cross : organisé pour les élèves des deux écoles du CP ou de la GS au CM2 le mercredi 12 avril matin à la base de loisirs. Les frais (transport, récompenses, bonbons, collation...) seront financés par l'Amicale des écoles. Il est demandé aux services techniques de prévoir l'entretien de la zone (tonte si besoin...), l'ouverture de la barrière et le prêt de quelques barrières pour baliser l'arrivée notamment.
- CP-CE2 / CM2 de Jean Touron : projet « école et cinéma », déjà deux films visionnés : Ponyo sur la falaise, ET l'extraterrestre, un dernier film est prévu au troisième trimestre.
- CP-CE2 / CE1- CM1/ CM2 de Jean TOURON : projet « Par-delà la colline » : les chansons écrites par les classes « auteures » sur la musique de l'artiste ont été apprises avec l'intervenante musique, Valérie Dabert. Deux répétitions ont eu lieu à l'école avec l'artiste et la chef de chœur Une journée de valorisation (répétition et découverte des métiers du spectacle) aura lieu le 3 avril. Le projet se clôturera avec une représentation le 11 avril à 18h au lido à Lezoux
- Classes de maternelle des deux écoles : visite avec activités de la ferme pédagogique de la Moulerette à Montpeyrroux

| | |
|--|--|
| | <p>(jeudi 16 mai pour Pont-Astier et 29 juin pour Jean Touron)</p> <ul style="list-style-type: none"> • PS-MS des deux écoles, GS de Jean Touron et GS-CP de Pont-Astier : participation aux olympiades de cycle 1 (rencontres sportives organisées par l'équipe de circonscription) le jeudi 16 juin à Beauregard l'Evêque • CE1 de Pont-Astier et CP-CE2 de Jean Touron : participation aux olympiades de cycle 2 le vendredi 17 juin à Lezoux |
|--|--|

Questions des parents

| | |
|-------------------|--|
| DISCUSSION | <p>Les demandes/remarques transmises aux directrices ont été traitées au fur et à mesure du déroulement du conseil sauf celle concernant l'ornière actuelle dans le virage de l'accès au parking de l'école Jean Touron.</p> <p>La remise en état de ce virage va être redemandée aux services techniques, mais il risque de s'agir d'une solution non pérenne (endroit stabilisé avec un matériau qui ne tiendra pas dans le temps). Cet endroit peut aussi être considéré comme un ralentisseur à l'entrée d'un parking d'école.</p> |
|-------------------|--|

Signatures

| | | |
|--|--|--|
| <p>directrices, secrétaires de séances : Sophie Allemand</p> <p>Maryse Boisson</p> | <p>Pour la Mairie : Ariane Albaric</p> | <p>Pour les représentants des parents d'élèves de l'école Jean Touron : Audrey OPÉ</p> <p>Pour les représentants des parents de l'école de Pont-Astier : Violetta Alonso-CID</p> |
|--|--|--|